

mainmise étrangère dans notre industrie et des prêts en fonds fédéraux accordés sans discernement. J'espère que le ministre donnera rapidement suite à cette objection.

J'aimerais faire valoir un autre point cet après-midi et ce sera le dernier. Il s'agit de ce que le ministère devrait faire pour encourager la recherche et le développement scientifiques dans un secteur où le Canada pourrait faire prendre les devants sur le plan mondial. A mon avis, un important domaine qui a soulevé un énorme intérêt chez les Canadiens au cours des derniers mois c'est celui de la pollution. C'est la première fois que je parle à la Chambre de ce sujet d'ordre général—la pollution. Je ne peux trouver personne à quelque parti politique qu'il appartienne qui dirait que la pollution est une bonne chose. Tous sont d'avis qu'il faut la contrôler. En fait cette noble cause va probablement remplacer celle de la maternité.

**M. Baldwin:** Le Code criminel s'en charge déjà.

**M. Broadbent:** Cependant, bien qu'au sein de tous les partis on s'accorde unanimement à vouloir faire quelque chose, le problème reste grave et c'est un domaine où, par les crédits qu'il affecte à la recherche et au développement, le gouvernement pourrait songer sérieusement à aider les chercheurs de notre pays à jouer dans le monde un rôle de premier plan. C'est un domaine où les études ne font que commencer. Chacun de nous pourrait dresser une liste d'autres secteurs de l'économie où la recherche et le développement sont déjà en bonne voie. Il me semble qu'au lieu de tenter d'entrer dans la course dans quelque domaine où les choses sont déjà en place, nous pourrions commencer à affecter, mettons, 30 millions à la recherche et au développement en vue du contrôle de certains aspects de la pollution. C'est l'équivalent du montant qui est gaspillé actuellement dans le cadre du programme IRDIA. Nous pourrions faire du travail sérieux en ce qui concerne le développement fondamental du contrôle de la pollution, la fabrication de nouveaux produits et tous les autres aspects du problème de la pollution.

Nous devrions étudier la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Dans chaque université canadienne, j'en suis persuadé, il y a des hommes de science qui accepteraient de se livrer à des recherches sérieuses et fondamentales en la matière si le gouvernement fédéral les y encourageait par des subventions. Cette initiative offrirait un double avantage. D'une part, nous pourrions réaliser certaines percées dans le contrôle de la pollution. Nous éliminerions du coup cet aspect du danger de la

[M. Broadbent.]

pollution, et sur le plan économique, qui a son importance, nous pourrions mettre au point de nouveaux produits au Canada, avant les autres pays, et vendre ces produits à l'étranger. Nous pourrions donc occuper une position de force dans un secteur industriel des marchés internationaux.

J'aimerais terminer mes propos en conseillant au ministre, de façon précise, de délaissier le programme IRDIA. Je sais qu'il ne le fera pas et qu'il cherchera à justifier le programme. Toutefois, s'il ne croit pas devoir l'abandonner, j'espère qu'il songera sérieusement à inciter le gouvernement à prendre de véritables initiatives au Canada dans la recherche et le développement en matière de pollution.

• (3.40 p.m.)

**M. Otto:** Monsieur le président, avant que le ministre explique l'article 1, je croyais le comprendre assez bien, mais maintenant je n'en suis pas aussi sûr. Depuis il a eu le temps de consulter ses conseillers. Je crois comprendre qu'avant la présentation de cette modification, si deux sociétés ou deux compagnies s'occupaient de projets de développement auxquels le gouvernement aurait pu participer, rien ne pouvait être fait pour ces entreprises si, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, elles étaient censées n'avoir pas traité à distance l'une avec l'autre. Si je comprends bien, la modification stipule qu'à moins qu'une société établisse à la satisfaction du ministre que les deux compagnies ont traité à distance l'une avec l'autre, elle ne peut rien recevoir. Ai-je raison de dire que s'il peut être établi à la satisfaction du ministre que durant la durée du programme de recherche, elles ont traité à distance, alors le ministre peut accorder à la société une subvention ou une aide quelconque, indépendamment de la loi de l'impôt sur le revenu? Je vois que le ministre fait signe que oui. Je crois que nous comprenons tous deux maintenant la signification de l'article.

Le député d'Oshawa-Whitby a fait quelques observations mordantes sur l'opportunité de maintenir ce programme, mais il n'a rien proposé pour le remplacer...

**M. Broadbent:** Si.

**M. Otto:** ...sauf qu'il discontinuerait le programme pour passer à des mesures contre la pollution. Toutefois, j'avoue qu'il a peut-être partiellement raison...

**M. Broadbent:** Le député voudrait-il...

**M. Otto:** Le député voudrait-il reprendre son siège? Je reconnais avec lui que la